



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Poitiers



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 4 AVRIL 2019

Affaire suivie par C. POTIER

PV2019.04.04

Courriel : christelle.potier@univ-poitiers.fr

APPROUVÉ

Par courrier de l'Administrateur provisoire de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 25 mars 2019, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le jeudi 4 avril 2019.

Étaient présents:

Membres élus :

- M. Mario COTTRON Administrateur provisoire de l'ESPE de l'académie de Poitiers, UP
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de conférences, ESPE site de la Vienne, UP
- M. Etienne DOUAT, Maître de conférences, ESPE site de la Vienne, UP
- Mme Sandrine DIEBOLT, Maître de conférences, ESPE site de Vienne, UP
- Mme Magali MOUCHARD, SAENES, ESPE site de la Vienne, UP
- M. Bruno DEFEVER, IGE, ESPE site de la Vienne, UP
- Mme Ludivine THOUVEREZ, Assesseure pédagogie de l'UFR LL, UP

Personnalités extérieures :

- M. Éric ESPERET, Président du Conseil d'Ecole
- M. Jean-René CHEROUVRER, responsable des formations MEEF, ULR
- Mme Noémie LACHAUD, administratrice MGEN
- Mme Sylvie CHARPENTIER, Conseillère technique premier degré de M. le Recteur, académie de Poitiers
- M. Olivier HIMY, IA-IPR Lettres, Rectorat de Poitiers

Membres invités permanents :

- Mme Hélène DESORMES, Responsable CAPI, ESPE site de la Vienne
- M David FEVIN, Directeur du site ESPE de la Vienne
- M Jean-Marie MESLIER, Directeur du site ESPE d'Angoulême
- Mme Marie SOULISSE, Directrice du site ESPE de Niort
- Mme Christelle POTIER, Responsable administrative, ESPE

Membre invité :

- Mme Olga OTERO, Professeur des Universités, Assesseure de l'ESPE Académie de Poitiers

Étaient représentés :

- M Julien CELLE, procuration à Mme DIEBOLT
- Mme Catherine ESNARD, procuration à M. ESPERET
- Mme Valérie THIERY, procuration à M. CHEROUVRER
- Mme Elvire DIAZ, procuration à Mme VOLTEAU
- M. Olivier LASSAGNE, procuration à M. DEFEVER
- Mme Laure JOUVE, procuration à Mme VOLTEAU
- M. Fabrice BIRON, procuration à Mme LACHAUD

Étaient excusés :

- Mme Emmanuelle AURAS, Cheffe de département des formations des personnels de l'encadrement supérieur de l'enseignement supérieur et de la recherche, IH2EF
- Mme Lydie LENOIR, Provisoire du Lycée Thomas-Jean Main de Niort

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du PV du CE du 4 février 2019

2- Informations diverses

3- Réforme de la formation initiale : dernières informations ; examen de la procédure proposée pour mettre en place la réforme

4- Examen de la proposition PIA portée par Poitiers

5- Questions diverses

La séance est ouverte à 14h05, le quorum étant atteint.

Une question sera ajoutée à l'ordre du jour (demande de Stéphanie VOLTEAU).

1- Approbation du PV du CE du 4 février 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Informations diverses (présentées par M COTTRON)

○ Retour sur le Printemps de la Recherche

Cette 5^{ème} édition s'est déroulée les 26 et 27 mars avec pour thématique « Lire, écrire, calculer : enseigner les fondamentaux pour la réussite de tous de la maternelle à l'université ». Environ 150 personnes ont participé sur l'ensemble de ces deux journées. Deux doctorants du CeRCA ont participé au prix poster réservé aux doctorats.

○ Retour sur les Assises nationales de la Formation continue

Ces assises se sont déroulées les 14 et 15 mars. Evènement très intéressant, à partir d'un état des lieux de la formation continue en France, présentations d'initiatives dans plusieurs académies pour penser le changement. L'accent était mis sur l'articulation recherche/formation, sur des formations actives. La formation continue des cadres avec le rôle que pourrait y jouer les ESPE dans les académies a aussi été mentionnée.

○ Retour sur le Journée académique de l'innovation

Cette journée s'est déroulée le 20 mars, coordonnée par Cécile BETERMIN, CARDIE de l'académie, avec un format associant initiatives d'établissements et apport scientifiques variés se rapportant à l'éducation. Là aussi, très forte articulation entre développements scientifiques et transfert vers les pratiques éducatives et pratiques professionnelles.

○ Offre de formation à la rentrée 2019

Le président de l'UP et la vice-présidente en charge des formations sont venus à la rencontre des personnels enseignants de l'ESPE le vendredi 22 mars. Deux points ont été abordés, la réforme de la formation initiale à mettre en place à la rentrée 2020 et l'offre de formation de l'UP pour la rentrée 2019. Sur ce dernier aspect, il a été répété les points de cadrage à respecter pour plusieurs de nos cursus (parcours à trop faibles effectifs en MEEF 2nd degré et en MEEF PIF, volume des TP en MEEF 1^{er} degré à passer de 50% à 30%).

○ Election des usagers au Conseil d'Ecole

Cette élection s'est déroulée ce mardi 2 avril. Electeurs 1078, Votants 141.
Le résultat officiel sera proclamé ce jour, les deux listes devraient obtenir chacune 2 sièges.

3- Réforme de la formation initiale

Mario COTTRON présente les différents points :

- **Dernières informations :**

La réforme de la formation initiale fait partie de la loi « Pour une école de la confiance », examinée au Parlement début février et soumise au Sénat en avril. Cette loi, adoptée par les députés, prévoit de nouvelles structures formatrices rattachées à une université intégratrice, les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE). Les directeurs de ces instituts seront nommés à partir de propositions émises par une commission restreinte (présidée par le recteur d'académie et le président de l'université intégratrice, composée de 5 membres dont le président du Conseil d'école) chargée d'auditionner les candidats.

Des textes de cadrage, en cours de finalisation, définiront un référentiel de formation (fort cadrage des éléments de formation visant une offre homogène au niveau national) ainsi que la part de professionnels devant intervenir en formation initiale.

Des contrats de préprofessionnalisation seront proposés pour les étudiants dès le niveau L2. Pour le 1^{er} degré, ce dispositif concerne les académies déficitaires, pour le 2nd degré les disciplines dites en tension (mathématiques, lettres, langues vivantes étrangères). Ce dispositif sera initié avec 1500 contrats et devrait toucher 3000 étudiants à moyen terme. En L2, les étudiants feraient de l'observation et participation à l'encadrement, en L3 de la co-intervention et en M1 une prise en charge de la classe.

Olivier HIMY précise que les étudiants observeront les pratiques du tuteur puis seront chargés d'interventions (séquences) dans les cours sous la responsabilité du tuteur.

Sandrine DIEBOLT souhaite connaître l'articulation de ce dispositif avec la préprofessionnalisation mise en place en Licence. Les activités effectuées dans le cadre de ce stage seront-elles validées dans le parcours de la Licence.

Ludivine THOUVEREZ soulève la question de la rétribution en heure des tuteurs (les tuteurs terrain sont indemnisés mais les enseignants tuteurs dans le cadre de la licence n'ont pas de compensation pour ce travail de suivi).

Olivier HIMY et Mario COTTRON rappellent la procédure de recrutement des candidats : le Rectorat, l'ESPE et les composantes concernées sont représentées dans la commission de sélection et d'audition des étudiants. Il est préférable que les étudiants intéressés s'inscrivent dans le parcours de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement en Licence et ensuite dans les masters MEEF.

Ludivine THOUVEREZ fait état de la concurrence qui existe entre les différents parcours disciplinaires et pré professionnels et qu'une telle incitation viderait les autres parcours.

David FEVIN informe les membres du Conseil que le groupe en charge de cet enseignement pré professionnel s'est réuni la semaine précédente pour faire le bilan : des problèmes d'emplois du temps pour la gestion des créneaux spécifiques ; les modalités d'accompagnement sont en cours de révision (2h tuteur + 6h cours sur 36 semaines) ; il faut réfléchir au dispositif à mettre en place pour les étudiants n'ayant pas suivi ce parcours pour l'entrée en master MEEF.

Mario COTTRON donne les informations sur la place du concours : les ministres ont annoncé que les concours de recrutement (admissibilité comme admission) seront situés au cours du M2 des masters. Cette réforme sera mise en œuvre pour la session 2022. Une concertation va débuter fin mars pour définir la structuration des épreuves de ces nouveaux concours, et à partir de ce nouveau cadre, à l'automne seront définis les contenus de ces épreuves.

Les deux ministres ont demandé à ce que la réflexion porte sur un concours aux contenus professionnels, mentionnant le caractère trop académique de ces concours, position appuyée par la CPU comme par le R-ESPE. Les jurys des concours seront aussi fortement modifiés.

L'accompagnement des stagiaires après le concours n'est pas encore défini et le rôle de l'ESPE non plus.

Olivier HIMY indique les problématiques de construction des pratiques si les stagiaires étaient mis directement à temps plein après le concours.

Jean-René CHEVROURIER souhaite avoir des précisions sur la rémunération des M2 : là encore, pas d'information à ce jour.

Sur la question des concours différenciés (en fonction du parcours des candidats), Eric ESPERET se réfère aux textes et à l'égalité des chances pour exprimer ses doutes quant à la légalité d'une telle procédure de recrutement.

- **Examen de la procédure proposée pour mettre en place la réforme :**

Un nouveau concours de recrutement pour la session 2022 concernera les étudiants entrés en master en 2020-2021, et donc oblige à repenser les maquettes de formation pour la rentrée de septembre 2020. Ces maquettes devront prendre en compte les nouvelles modalités des concours de recrutement ainsi que le référentiel de formation. Nous faisons une proposition à la fois sur une méthodologie et un calendrier.

Olga OTERO (assesseure à la pédagogie de l'ESPE) présente la méthode, la composition du groupe de travail, le calendrier (les documents ont été transmis aux membres du CE).

Les Assises académiques pourraient se dérouler le 8 juillet 2019 après midi.

Stéphanie VOLTEAU revient sur la composition du groupe de travail et souhaite avoir des explications sur le fait que la proposition d'avoir un représentant par département n'ait pas été retenue. Elle n'a pas été sollicitée sur la partie recherche. Elle s'interroge sur le bien-fondé d'avoir un représentant laïcité/décrochage dans ce groupe.

Marie SOULISSE explique que Malika KAHERAOUI, membre de la commission pédagogique, est chargée de la construction de l'équipe recherche constituée de 4 enseignants.; le groupe de travail ne peut pas rassembler l'ensemble des disciplines pour travailler efficacement (trop grand nombre de participants) il faut donc qu'il y ait une représentativité à rechercher dans les membres.

Mario COTTRON rappelle que pour l'avancée des travaux de ce groupe, il a été prévu des retours réguliers en conseils de formateurs, afin que les remarques soient prises en compte.

Eric ESPERET rappelle qu'il s'agit d'un groupe de travail et non d'une instance ; les retours réguliers doivent permettre la construction d'une maquette concertée.

Olga OTERO se chargera de lancer les invitations dès que possible pour commencer à mettre en place une dynamique de travail (une journée par mois).

Jean-Marie MESLIER ne sera pas en mesure de donner la constitution du groupe spécifique sur le MEEF second degré car il y a eu récemment des changements dans les composantes (assesseurs) ; le calendrier risque d'être difficile à tenir.

Eric ESPERET insiste sur la nécessité des liaisons du groupe de travail avec les acteurs.

L'engagement dans ce processus est mis au vote :

5 votes contre

1 abstention

13 votes pour

La composition des groupes et la méthode de travail sont validées.

4- Examen de la proposition PIA portée par Poitiers

Ce point est plus bref que prévu, en raison du report de la date de dépôt des dossiers, initialement prévue le 6 mai et repoussée au 10 juillet. Mario COTTRON effectue un point sur l'état d'avancement du projet.

Nicolas VIBERT, responsable scientifique du projet, a effectué un travail de mise en cohérence des différentes contributions pour dégager des axes dans des champs pluridisciplinaires. De même, Eric ESPERET et Daniel GAONAC'H ont contribué au cadrage des aspects scientifiques et de pilotage.

Hélène DESORMES et Christelle POTIER travaillent également sur le montage du dossier et sur les aspects liés à la gouvernance et au budget.

L'équipe projet travaille depuis plus d'un an à la définition du contour scientifique et des transferts sur le terrain.

Trois axes scientifiques dans le projet :

Axe 1 (plutôt centré sur Bordeaux). Formation et autonomie des enseignants : des écosystèmes aux gestes professionnels (référente : Anne Lehmans)

- Projets issus de l'IMS avec le LIUPPA, projets du LACES et de l'association E3D / Forellis / Ceres (Limoges), projet du Centre Emile Durkheim et projet porté par C. Gaudin à Limoges

Axe 2 (plutôt centré sur Limoges et Poitiers). Régulation et autonomie dans le contexte de « l'école inclusive » (référent : Jérôme Fatet)

- Projets Issus du GRESCO et projets portés par A. Agraz, H. Hagège et J. Fatet à Limoges

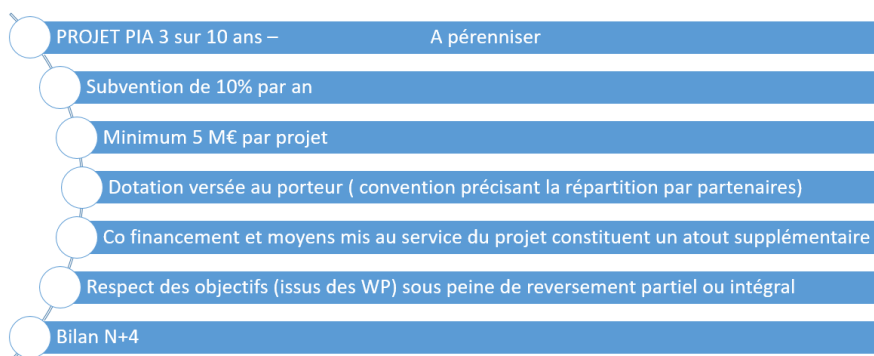
Axe 3 (plutôt centré sur Poitiers). Métacognition et (auto)régulation des apprentissages au service de la réussite des élèves (référent : Nicolas Vibert)

- Projets issus du CeRCA, projet proposé par J. Rançon et S. Roussel (Forellis / LACES) et projet proposé par le groupe de F. Ric à Bordeaux

Le transfert aura des impacts sur la formation Initiale, la formation continue, la formation des tuteurs, des cadres, des formateurs ESPE et sur les poursuites d'études doctorales.

Une réunion sur les aspects budgétaires s'est déroulée le 5 avril à l'ESPE d'Angoulême, afin de définir le cycle de vie du projet sur les 10 ans et l'organisation de la gouvernance.

Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation -
Modalités de gestion PIA 3 (*selon doc appel à projet*)



Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation -
Modalités de gestion PIA 3 (*selon doc appel à projet*)

Porteur du projet : université de Poitiers

- Contact unique de l'opérateur
- Convention attributive d'aide (montant / échéancier / répartition entre partenaires)
- Avenants possibles (modification <20% de la subvention = validation opérateur / >20% = décision opérateur en comité de pilotage)

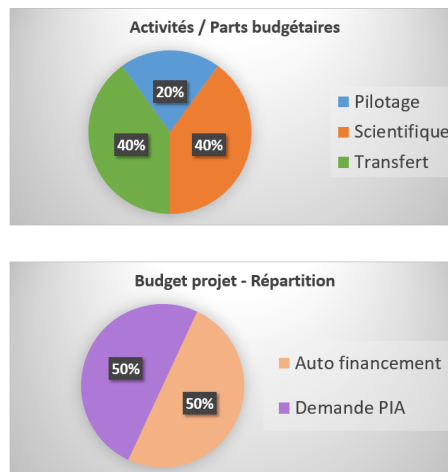
Consortium : établissements participants + associés : rectorats

- Conventions de reversement entre le porteur et les partenaires (à transmettre à l'opérateur 1 mois de délais après signature)
- Accord de partenariat (à transmettre à l'opérateur)

Dépôt du projet :

- Dossier co-signé par le recteur de l'académie partie prenante ou de la région académique
- Lettres de mandats fermes (identité/obligations/montant attendu global et individuel par PIA)

Budget Projet



Ci-dessus, des orientations pour la construction du budget de notre projet (part comparable d'autofinancement et de demande de soutien au PIA, répartition de la demande de soutien au PIA selon les trois postes principaux).

Mario COTTRON met en avant la qualité des échanges et la dynamique impulsée par le montage de ce projet. Même s'il n'était pas retenu par le SGPI, il resterait des pistes à explorer, certainement dans une dimension plus modeste sans les financements du PIA.

Eric ESPERET confirme qu'il s'agit là d'un beau projet et que la mise en commun des travaux scientifiques réalisée par Nicols VIBERT est un travail remarquable. Il faut maintenant convaincre les experts.

Une présentation du projet est prévue à la CFVU puis au CA.

Etienne DOUAT rappelle qu'il n'est pas aisé de diffuser les résultats de la recherche, les étudiants en MEEF ont une résistance récurrente à ces travaux. Il fait état d'une expérience personnelle, avec le GRESCO pour des études sur la rupture scolaire (3 ans de travail pour un rapport très peu lu).

Mario COTTRON indique que les changements dus à la réforme seront à prendre en compte : si les épreuves du concours sont plus professionnelles et que la recherche est liée au terrain, les étudiants seront plus motivés car ils trouveront du sens à leur recherche.

Olivier HIMY explique que le transfert est en effet conditionné à l'adhésion des acteurs mais que les enseignants dans le secondaire sont méfiants vis-à-vis des universitaires ou alors ils attendent des recettes immédiates à leur problématique. Le PIA est justement le moyen de former les « passeurs » qui feront le lien entre la recherche et le terrain.

Eric ESPERET ajoute qu'il faut aussi intégrer la diffusion auprès des familles en s'appuyant sur les compétences des CCSTI (en prenant l'exemple des réformes, on s'aperçoit qu'après les enseignants, il faut en effet communiquer auprès des parents par l'intermédiaire des associations).

5- Questions diverses

Trois questions diverses sont ajoutées à l'ordre du jour.

A – Sandrine DIEBOLT fait état d'un problème de tutorat (médiocre et contreproductif) pour une étudiante en échange AEFE :

Mario COTTRON n'a pas eu connaissance de ce problème. Il explique que les établissements font de plus en plus appel à des enseignants locaux pour faire face à l'afflux des élèves (accroissement

de 30 % en moyenne). Le ministre a fait des propositions pour répondre à ces demandes : les ESPE pourraient former les futurs enseignants à une certification spécifique pour enseigner à l'étranger et pourraient également proposer des formations délocalisées.

Dans le cas évoqué ci-dessus, l'étudiante ne pouvait pas connaître en amont le tuteur qui lui avait été affecté (les chefs d'établissement donnent les capacités d'accueil uniquement).

B – Stéphanie VOLTEAU évoque le manque de transparence dans la gestion des projets internationaux (point soulevé par plusieurs enseignants dont elle se fait le porte-parole) et regrette qu'il n'y ait pas d'appel à projet.

Hélène DESORMES lui propose de préciser la question.

Stéphanie VOLTEAU rappelle qu'il y a tous les ans des enseignants qui partent à l'étranger dans le cadre de ces projets internationaux mais qu'il n'y a pas de communication en amont sur les possibilités de séjour ni sur les choix des personnes retenus pour ces missions.

Marie SOULISSE en charge de certains des projets mis en place à l'ESPE explique le contexte : le projet Haïti existe depuis 6 ans et bénéficie d'un financement PESI (Partenariat Educatif de Solidarité Internationale) ; elle lance régulièrement des appels à contribution pour les enseignants mais en l'absence de réponse, elle a proposé des actions directement à certains enseignants (numérique par exemple). Quant au projet avec le Rwanda, il mobilise les enseignants du site de Niort qui ont construit le projet partenariat de la maquette des M2 (toujours avec Solidarité Laïque).

Marie SOULISSE explique qu'un projet né au départ de la volonté d'un enseignant qui s'appuie sur un partenariat qu'il développe (il doit chercher des financements, organiser les échanges et construire l'accord). Il n'existe pas de projet « clé en main ».

Stéphanie VOLTEAU souhaiterait qu'il y ait, à l'instar de la recherche, des appels à projets RI.

Mario COTTRON rappelle qu'un projet ne peut être viable que s'il se construit dans la continuité et avec l'investissement de son initiateur. Plusieurs partenariats se sont éteints du fait de ne pas avoir été repris après le départ de l'enseignant qui en était à l'origine.

Stéphanie VOLTEAU souhaite qu'il y ait une plus grande communication sur ces actions.

David FEVIN rappelle qu'il a communiqué très largement sur le projet partenariat « enseigner ailleurs et autrement » (voir compte rendu du Conseil de formateurs) mais personne n'a répondu à cet appel.

Jean-Marie MESLIER expose les mobilités M1 et M2 en AEFE : il faut prendre contact avec les écoles ou les établissements et suivre les différents échanges avec l'interlocuteur local pour connaître les conditions d'accueil et garantir une continuité dans la qualité des missions. Il n'existe pas de lien entre la qualité du stage à l'étranger et la réussite au concours mais il estime que ces stages devraient être rendus obligatoires, au même titre que la recherche, car cette expérience humaine et professionnelle est très souvent positive (exemple de la grande muraille verte au Sénégal).

C – Olivier HIMY, suite à une question soulevée lors de la précédente réunion du Conseil, donne les statistiques concernant les démissions/licenciements des enseignants stagiaires du second degré :

- 11 démissions :
 - o dont 5 personnes qui n'ont jamais pris leur poste
 - o dont 3 personnes ont quitté leur poste avant la Toussaint
 - o et 3 en cours d'année
- 3 licenciements (prévisions des inspecteurs)

Il faut s'interroger surtout sur les trois démissions en cours d'année (les autres pouvant être considérées comme des « erreurs » d'orientation professionnelle). Il n'existe pas de profil « type » concernant les démissionnaires.

L'outil de suivi MUSES fonctionne très bien (il recense l'ensemble des stagiaires de l'académie et permet aux différents acteurs de partager les bilans).

Il existe cependant une fonctionnalité d'alerte (signalement) qu'il faut remettre en avant avec une procédure claire pour permettre une détection très précoce des stagiaires en difficulté afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique.

Sylvie CHARPENTIER pourra communiquer les chiffres concernant le premier degré lors de la prochaine séance du Conseil.

La séance prend fin à 16h30.

Le président de séance



Eric ESPERET

Le directeur de l'ESPE



Mario COTTRON

La secrétaire de séance



Christelle POTIER